

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

.....

Décret n° 2007-285 du 31 mai 2007
portant nomination d'un ministre et fixant la composition du gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article premier : Monsieur Basile IKOUEBE est nommé ministre des affaires étrangères et de la francophonie.

Article 2 : La composition du Gouvernement s'établit comme suit :

1. Premier ministre, chargé de la coordination de l'action du gouvernement et des privatisations :
M. Isidore MVOUBA
2. Ministre d'Etat, ministre du plan et de l'aménagement du territoire :
M. Pierre MOUSSA
3. Ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des droits humains :
M. Aimé Emmanuel YOKA
4. Ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat :
M. Jean Martin MBEMBA

5. Ministre d'Etat, ministre des hydrocarbures
M. Jean-Baptiste TATI LOUTARD
6. Ministre de l'économie, des finances et du budget :
M. Pacifique ISSOIBEKA
7. Ministre des mines, des industries minières et de la géologie :
Général de division Pierre OBA
8. Ministre de l'équipement et des travaux publics :
Général de division Florent NTSIBA
9. Ministre des affaires étrangères et de la francophonie :
M. Basile IKOUEBE
10. Ministre de l'agriculture et de l'élevage :
Mme Jeanne DAMBENDZET
11. Ministre de l'économie forestière :
M. Henri DJOMBO
12. Ministre de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat :
M. Claude Alphonse NSILOU
13. Ministre de l'administration du territoire et de la décentralisation :
M. François IBOVI
14. Ministre du tourisme et de l'environnement :
M. André OKOMBI SALISSA
15. Ministre à la Présidence, chargé de la défense nationale, des anciens combattants et des mutilés de guerre :
Général de division Jacques Yvon NDOLOU
16. Ministre à la Présidence, chargé de l'intégration sous régionale et du NEPAD :
M. Justin BALLAY MEGOT
17. Ministre de la réforme foncière et de la préservation du domaine public :
M. Lamyr NGUELE

18. Ministre de l'enseignement technique et professionnel :
M. Pierre Michel NGUIMBI
19. Ministre de l'enseignement supérieur :
M. Henri OSSEBI
20. Ministre du développement industriel et de la promotion du secteur privé :
M. Emile MABONZO
21. Ministre des postes et télécommunications, chargé de nouvelles technologies de la communication :
M. Gabriel ENTCHA-EBIA
22. Ministre du commerce, de la consommation et des approvisionnements :
Mme Adélaïde MOUNDELE-NGOLLO
23. Ministre de la santé, des affaires sociales et de la famille :
Mme Emilienne RAOUL
24. Ministre de la pêche maritime et continentale :
M. Philippe MVOUO
25. Ministre de l'enseignement primaire et secondaire, chargée de l'alphabétisation :
Mme Rosalie KAMA-NIAMAYOUA
26. Ministre de la culture et des arts :
M. Jean Claude GAKOSSO
27. Ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale :
M. Gilbert ONDONGO
28. Ministre de l'énergie et de l'hydraulique :
M. Bruno Jean Richard ITOUA
29. Ministre de la communication, chargé des relations avec le Parlement, Porte-parole du Gouvernement :
M. Alain AKOUALA-ATIPAULT

30. Ministre de la sécurité et de l'ordre public :

Général de division Paul MBOT

31. Ministre de la recherche scientifique et de l'innovation technique :

M. Pierre Ernest ABANDZOUNOU

32. Ministre des sports et du redéploiement de la jeunesse :

M. Marcel MBANI

33. Ministre à la Présidence, chargé de la coopération, de l'action humanitaire et de solidarité :

M. Charles Zacharie BOWAO

34. Ministre des transports maritimes et de la marine marchande :

M. Louis-Marie NOMBO MAVOUNGOU

35. Ministre de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement :

Mme Jeanne Françoise LECKOMBA LOUMETOU-POMBO

36. Ministre des petites et moyennes entreprises, chargé de l'artisanat

M. Martin Parfait Aimé COUSSOUD-MAVOUNGOU

37. Ministre des transports et de l'aviation civile

M. Emile OUOSSO

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 31 mai 2007

A large, stylized handwritten signature in dark ink, consisting of a long horizontal stroke and a large loop above it.

Denis SASSOU N'GUESSO